PROVINCE DE QUEBEC CANADA

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du conseil le 16 avril 2018 à 16h30, à laquelle sont présents la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du Code municipal et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est absente. La secrétaire-trésorière adjointe Renée Donaldson est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présences:
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3 Résolution visant à relever l'un des avocats de la municipalité de son secret professionnel pour témoigner dans un dossier de la cour supérieure
- 4. Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2018-04-90)

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION VISANT À RELEVER L'UN DES AVOCATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SON SECRET PROFESSIONNEL POUR TÉMOIGNER DANS UN DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE (91)

ATTENDU QUE Me Martin Brunet, l'un des avocats de la municipalité, a été cité à comparaître dans le dossier de la cour supérieure portant le numéro 500-12-323809-149;

ATTENDU QUE dans le cadre du témoignage qu'il rendra, Me Brunet est susceptible de se faire poser des questions relativement à des dossiers de la municipalité dans lesquels il a été impliqué;

ATTENDU QU'à défaut par la municipalité de relever Me Brunet de son secret professionnel, il est susceptible de ne pouvoir répondre aux questions qui lui seront posés en lien avec les dossiers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère I. Couture

ET RÉSOLU:

de relever Me Martin Brunet de son secret professionnel afin qu'il puisse témoigner dans le dossier de la cour supérieure numéro 500-12-323809-149.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (92)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller **Jean-Pierre Naud** l'assemblée est levée à 16h35.

Lisette Maillé	Anne-Marie Ménard
Mairesse	Secrétaire-trésorière